# **BILAN ACTIF**

	ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12	2	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / I	N-1
	ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	23 003	23 003				
CTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	2 159 145 542	2 159 127 781	17 762	17 762		
ACT	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts	17 817 034	17 817 034		10 000 000	10 000 000-	100.00-
	Autres immobilisations financières	137 966		137 966	130 499	7 467	5.72
Ш	Total II	18 125 705	17 969 978	155 <b>7</b> 27	10 148 261	9 992 533-	98.47-
LANT	Stocks et en cours  Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
CTIF CIRCU	Avances et acomptes versés sur commandes					B	
ACTIF	Créances (3) Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	1 311 033 41 658 534	41 365 403	1 311 033 293 131	411 320 38 820 603	899 713 38 527 472-	218.74 99.24-
c	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	352 185 174 437		352 185 174 437	23 558 165 827	328 628 8 610	NS 5.19
es de sation	Total III	43 496 189	41 365 403	2 130 786	39 421 308	37 290 521-	94.59-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	61 621 894	59 335 381	2 286 514	49 569 568	47 283 054-	95.39

<sup>(1)</sup> Dont droit au bail

<sup>(2)</sup> Dont à moins d'un an

<sup>0-</sup>41 360 403

# **BILAN PASSIF**

	PASSIF	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / I	N-1
	Capital (Dont versé : 2 195 978 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 195 978 19 321 537	2 194 961 19 322 554	1 017 1 017-	0.05
	Ecarts de réévaluation  Réserves  Réserve légale  Réserves statutaires ou contractuelles	64 139	64 139		
X S	Réserves réglementées Autres réserves	2 925 579	2 925 579		
CAPITAUX	Report à nouveau	13 093 168-	9 163 585-	3 929 584-	42.88-
A E	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	50 956 343-	3 929 584-	47 026 759	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	39 542 279-	11 414 064	50 956 343-	446.43-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
A L E	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges  Total III				
	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit	11 118 586	10 818 587	299 999	2.77
DETTES (1)	Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 235 601	320 26 176 475	320- 3 059 126	100.00- 11.69
DE	Dettes d'exploitation  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Dettes fiscales et sociales	873 137 350 692	840 047. 170 473.	33 090 180 219	3.94 105.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	93 060	149 603	56 543-	37.80-
s de ation	Produits constatés d'avance (1)	157 718		157 718	
Comptes de Régularisation	Total IV	41 828 793	38 155 504	3 673 289	9.63
Rég	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 286 514	49 569 568	47 283 054-	95.39

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 593 232

1 979 069

# **COMPTE DE RESULTAT**

Exercice N 31/03/2023 12 Exercice				Exercice N-1				
	France	Exportation	Total	31/03/2022 12	Euros	%		
Produits d'exploitation (1)								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Production vendue de services	961 253		961 253	830 740	130 513	15.71		
Chiffre d'affaires NET	961 253		961 253	830 740	130 513	15.71		
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortisse	ements), transfert	s de charges	12 986	40 586	27 601~	68.00		
Autres produits			12 900	40 366	27 6012	00.00		
Total des Produits d'exploitation (I)			974 238	871 326	102 912	11.81		
Charges d'exploitation (2)								
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvision Variation de stock (matières premières et autres ap		s)		:				
Autres achats et charges externes *			792 411	664 636	127 775	19.22		
Impôts, taxes et versements assimilés			3 231	3 110	121	3.88		
Salaires et traitements			113 038	110 838	2 200	1.99		
Charges sociales			57 515	55 963	1 552	2.77		
Dotations aux amortissements et dépréciations						]		
Sur immobilisations : dotations aux amortis	sements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréci								
Sur actif circulant : dotations aux dépréciati  Dotations aux provisions	ons							
Dotations aux provisions								
Autres charges			4	3 315	3 311-	99.8		
Total des Charges d'exploitation (II)			966 199	837 863	128 336	15.3		
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 039	33 464	25 424-	75.90		
Quotes-parts de Résultat sur opération faites o	en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								

<sup>(1)</sup> Dont produits afférents à des exercices antérieurs

<sup>(2)</sup> Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

# **COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / i	<i>l</i> -1	
	31/03/2023 12		Euros	%	
Produits financiers					
TARMS INMINITED					
Produits financiers de participations (3)	963 654	397 808	565 846	142.24	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)		П			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	963 654	397 808	565 846	142.2	
Charges financieres					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	51 360 403	3 817 034	47 543 369	NS	
Intérêts et charges assimilées (4)	567 309	531 524	35 784	6.73	
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI	51 927 712	4 348 559	47 579 153	NS	
2. Résultat financier (V-VI)	50 964 058-	3 950 751-	47 013 307-	NS	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	50 956 019-	3 917 287-	47 038 731-	NS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Total VII					
	1				
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	324	12 296	11 972-	97.3	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital	324	12 296	11 972-	97.3	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	324	12 296	11 972-	97.3	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	324 324	12 296 12 296	11 972- 11 972-		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12 296		97.3	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions  Total VIII	324	12 296	11 972-	97.3	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions  Total VIII  4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)  Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	324	12 296	11 972-		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions  Total VIII  4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)  Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	324	12 296 12 296-	11 972- 11 972	97.3 97.3	

<sup>\*</sup> Y compris : Redevance de crédit hail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

<sup>(3)</sup> Dont produits concernant les entreprises liées

<sup>(4)</sup> Dont intérêts concernant les entreprises liées Attestation de présentation des comptes

#### Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 286 513.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 961 252.66 Euros et dégageant un déficit de 50 956 343.02- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par un rachat de créance en date du 28 novembre 2022, l'actionnaire principal a, conformément à sa lettre de soutien, pris en charge la dette de loyers et de charges locatives de SMALTO SA pour un, montant de 742.815,77 euros correspondant à la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Le Conseil d'Administration du 10 janvier 2023 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 1.016,80 euros suite à l'exercice de 50 840 BSA intervenus entre le 17 décembre 2020 et le 30 décembre 2020. Le capital s'élève ainsi à un montant de 2.195.977,50 euros.

Le 31 mars 2023, l'assemblée générale des obligataires a décidé de proroger la durée de l'emprunt de 5 ans jusqu'au 24 juillet 2028 et a constaté la prorogation de la durée de la période de souscription des obligations convertibles au 17 juillet 2028.

Le 31 mars 2023, l'assemblée générale des titulaires de BSA a décidé de proroger de 5 ans la durée d'exercice des BSA du 29 juin 2023 au 29 juin 2028 inclus.

#### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Par requêtes en date du 27 juillet 2023 et du 13 décembre 2023, la Société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a demandé au Président du Tribunal de Commerce de Paris de proroger la date de son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

L'activité de la Société SMALTO dépendant de celle de la Société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL, la Société a également demandé par requêtes en date du 27 juillet 2023 et 13 décembre 2023 au Président du Tribunal de Commerce de Paris, la prorogation de la date de son assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Par Ordonnance en date du 6 septembre 2023, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a prorogé le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 au 31 janvier 2024.

Par Ordonnance rendue le 21 décembre 2023, le Président du Tribunal de Commerce a

#### Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

prorogé le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 au 31 Mars 2024.

Le Conseil d'Administration, qui s'est tenu en date du 12 février 2024 pour statuer sur l'arrêté des comptes de la Société au 31 mars 2023, a décidé, du fait que la Société n'est pas soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés, de ne plus établir volontairement de comptes consolidés à compter de l'exercice clos au 31 mars 2023 compte tenu de la probable fin d'activité de sa filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Cela n'a aucune incidence sur la présentation des comptes sociaux de la Société.

#### Filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL

A la sortie de la crise sanitaire, au cours de laquelle la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL n'a quasiment perçu aucune aide gouvernementale, cette dernière a poursuivi :

- sa politique de réduction de coûts de fabrication en recherchant de nouveaux fabricants ;
- a réduit ses effectifs en particulier dans l'activité couture chroniquement déficitaire ;
- a cherché de nouveaux canaux de distribution (ouvertures de corners);
- a développé la sous-traitance pour l'activité couture.

Depuis 2021, le chiffre d'affaires reste insuffisant pour dégager une marge suffisante pour absorber une partie importante des charges de fonctionnement inhérente à la marque (marketing, communication, plateforme de gestion de stocks, assurances, etc...).

A cela s'ajoute, depuis le début de la guerre en Ukraine :

- le renchérissement des matières premières (tissus) particulièrement sensible en 2023 avec la monopolisation par les plus grandes marques de luxe de notre principal fournisseur. La conséquence est la baisse de la marge brute ;
- l'incapacité de fournir l'ensemble de nos commandes sur mesure dans un délai raisonnable en raison du manque de main d'œuvre qualifiée et du manque de sous-traitants capables de fournir le même service que nos équipes.

Les investissements de relances de nos principaux concurrents sont colossaux en dépassant largement les 10 M€.

Pour l'ensemble de ces raisons, la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL s'est placée en juillet 2023 sous le régime de la conciliation d'une part, pour faire valoir ses droits à la suite d'une condamnation devant le Tribunal de commerce de Paris la condamnant à payer 950K€ en principal à un ex licencié, BRANDED GROUP, puis, d'autre part, pour rechercher des acquéreurs pour ses actifs (portefeuille de marque, fonds de commerces / baux).

A la fin de la conciliation le 7 décembre 2023, FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a reçu une offre de rachat portant sur l'ensemble de son portefeuille de marques et une offre de rachat de son droit au bail pour sa boutique Rue François 1er. Ces deux offres ont été présentées par un investisseur étranger déjà présent sur le secteur du retail. Le contrat de cession de marques pourrait être signé avant l'Assemblée du 29 mars 2024.

#### Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

La réalisation de ces deux cessions permettrait à la filiale de régler l'ensemble de son passif tiers.

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

#### Situation de la filiale

La Société a pris en compte les très grandes difficultés de sa filiale dans les comptes arrêtés au 31 mars 2023, qui l'ont amené à rechercher très activement des investisseurs pour reprendre son activité. Les négociations très avancées avec un investisseur étranger, spécialiste du retail, pourraient se concrétiser avant la tenue de l'Assemblée annuelle.

Malgré la cession programmée des principaux actifs engagée par sa filiale, la Société SMALTO conserverait son statut de holding coté sur Euronext Access.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des états financiers au 31 mars 2023 compte tenu du soutien financier accordé par sa maison mère, la société CADANOR.

A la date d'arrêté des comptes, ce soutien financier n'a pas été renouvelé, seul étant maintenu l'engagement de ne pas demander le remboursement du compte courant.

Dans ce contexte, la capacité de la Société à honorer ses engagements est conditionnée à celle de sa filiale, FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL de rembourser dans les délais impartis tout ou partie de sa dette à l'égard de SMALTO SA.

La société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a engagé un processus de cession d'actifs afin de lui permettre de disposer des ressources financières nécessaires pour honorer ses engagements. Si cette opération venait à ne pas se concrétiser en totalité ou à hauteur des besoins financiers nécessaires pour honorer ses engagements, FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL pourrait alors ne pas être en mesure de rembourser tout ou partie de sa dette à l'égard de SMALTO SA.

Dans cette hypothèse, SMALTO SA pourrait alors à son tour ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En conséquence, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

ANNEXE
Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Etat des immobilisations

		Valeur brute début		Augmen	itations	
		d'exercice	ŀ	Réévaluations	Acquisitio	ons
Frais d'établissements et de développement	TOTAL					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 00	03			
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales agencements aménagements des construc	tions					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 1	59			
Installations générales agencements aménagements divers		10 24	42			
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		135 30	00			
Emballages récupérables et divers			3.17			
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL	147 70	02			
Participations évaluées par mises en équivalence						
Autres participations		17 817 03	34	-36		
Autres titres immobilisés						
Prêts, autres immobilisations financières		130 4	99		7	467
	TOTAL	17 947 5	33		7	467
TOTAL	GENERAL	18 118 2	38		7	467

	Diminutions		Valeur bri en fin	ıte	Réévaluation Valeur d'origin	
	Poste à Poste	Cessions	d'exercic	2	fin exerc	ice
Frais établissement et de développement TOTAL						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			23	003	23	003
Terrains						
Constructions sur sol propre						ľ
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales agencements aménagements constr.						
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2	159	2	159
Installations générales agencements aménagements divers			10	242	10	242
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			135	300	135	300
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						- 1
Avances et acomptes						
TOTAL	<u> </u>		147	702	147	702
Participations évaluées par mises en équivalence					1	
Autres participations			17 817	034	17 817	034
Autres titres immobilisés					}	
Prêts, autres immobilisations financières			137	966	137	966
TOTAL			17 955	000	17 955	000
TOTAL GENERAL			18 125	705	18 125	705

Les autres participations sont composées uniquement des titres de participation de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL que SMALTO détient à 100%.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début ! d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 003			23 003
Terrains	[			
Constructions sur sol propre				Ì
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 159			2 159
Installations générales agencements aménagements divers	10 242			10 242
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	117 539			117 539
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	129 940			129 940
TOTAL GENERAL	152 943			152 943

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mises en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients	7 817 034	10 000 000			17 817 034
Autres provisions pour dépréciation	5 000	41 360 403			41 365 403
TOTAL	7 822 034	51 360 403			59 182 437
TOTAL GENERAL	7 822 034	51 360 403			59 182 437
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		51 360 403			

Les provisions pour dépréciation sur titres de participation correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Un complément de provision pour dépréciation pour 10 M€ a été constaté au cours de l'exercice ramenant ainsi la valeur des titres de la filiale à zéro.

De même, le compte courant de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a été déprécié en totalité pour un montant de 41.360 K€ au cours de l'exercice.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Mo	ntant b	rut	A 1	an au	plus	A pl	us d'I	an
Créances rattachées à des participations										
Prêts										
Autres immobilisations financières			137	966			0-	-	137	966
Clients douteux ou litigieux										
Autres créances clients		1	311	033	1	311	033			
Créances représentatives de titres prêtés										
Personnel et comptes rattachés										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux										
Impôts sur les bénéfices										1
Taxe sur la valeur ajoutée			293	131		293	131			
Autres impôts, taxes et versements assimilés										
Divers état et autres collectivités publiques										
Groupe et associés		41	360	403			0-	41	360	403
Débiteurs divers			5	000		5	000			
Charges constatées d'avance			174	437		174	437			
	TOTAL	43	281	970	1	783	601	41	498	369
Montant des prêts accordés en cours d'exercice										
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice										
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)										

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	11 118 586	1 118 626		9 999 960
Autres emprunts obligataires			;	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				i
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	873 137	873 137		
Personnel et comptes rattachés	13 901	13 901		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 401	116 401		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	218 505	218 505		
Obligations cautionnées			ı	
Autres impôts taxes et assimilés	1 884	1 884		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	29 235 601	0-	- 29 235 601	
Autres dettes	93 060	93 060		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	157 718	157 718		
TOTAL	41 828 793	2 593 232	29 235 601	9 999 960
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.		J		

CABINET ROUGERON DAVIDAN

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

	Valeurs	Nombre de titres					
Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin		
Actions	0.1000	21 949 607	10 168		21 959 775		
	·						
				l			
			[				
	<u></u>			<u> </u>	l		

Le 10 janvier 2023, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital d'un montant de

1.016,80 euros à la suite de l'exercice de 50 840 BSA intervenus entre le 17 décembre 2020 et le 30 décembre 2020 donnant lieu à la création de 10 168 actions nouvelles. Le capital social s'élève désormais ainsi à un montant de 2.195.977,50 euros.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art, R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

#### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

#### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Dossier Nº 001935 en Euros.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au vu de la situation de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL décrite ci-avant, le principal actionnaire de la société SMALTO SA prend l'engagement envers la Société de ne pas réclamer le remboursement de son compte courant jusqu'à la réalisation de la cession des actifs de la filiale.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Obligations convertibles	83 333	120	

#### Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnait droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euro. Au 31 mars 2016, 1 618 060 bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la cloture, 102 965 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018;
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120€ de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de
- 9 999 960€ remboursable. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donnait droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro. Au 31 mars 2019, aucune obligation n'avait été convertie.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a defini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement.

#### Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'actions émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4, qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'actions à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

#### Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- d'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

#### **Obligations convertibles**

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquence.

Cette nouvelle parité était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- la prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 .
- de constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018;
- d'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit

#### Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Le 31 mars 2023, l'assemblée générale des obligataires a décidé de proroger la durée de l'emprunt de 5 ans jusqu'au 24 juillet 2028 et a constaté la prorogation de la durée de la période de souscription des obligations convertibles au 17 juillet 2028.

De même, le 31 mars 2023, l'assemblée générale des titulaires de BSA a décidé de proroger de 5 ans la durée d'exercice des BSA du 29 juin 2023 au 29 juin 2028 inclus.

#### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	758 166
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	758 166

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	1 118 626
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 940
Dettes fiscales et sociales	21 753
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 286 319

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	174 437
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	174 437
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	157 718
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	157 718

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

	Montant concerna	nt les entreprises	Montant des dettes
Postes du bilan		avec lesquelles la	ou créances
	liées	société a un lien	représentées par
		de participation	un effet de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations	17 817 034		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 311 033		
Autres créances	41 360 403		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	28 735 601		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

#### Variation des capitaux propres

Dossier Nº 001935 en Euros.

	T		
Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	15	343	648
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	3	929	584-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11	414	064
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N			
Variation du capital			
Variation des autres postes			
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	11	414	064
Variation en cours d'exercice			
Variation du capital		1	017
Variation des primes, reserves, report a nouveau		1	017-
Variation des provisions relevant des capitaux propres			
Contreparties de réevaluations			
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement			
Autres variations			
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11	414	064
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE			0

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	
OPERATIONS DE STRUCTURE	0

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	961 253
Total	961 253

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé essentiellement des refacturations émises à la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL relatives aux locations immobilières et aux charges locatives y afférentes puis relatives également aux refacturations des frais annexes d'exploitation selon l'avenant du contrat de prestations de services existant depuis avril 2008.

Répartition par secteur géographique	Montant
France	961 253
Total	0.01 0.53
LOTAL	961 253

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Rémunération	des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Dossier Nº 001935 en Euros.

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

# Effectif moyen (PCG Art. 831-3)

	Personnel
	salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Total	1

CABINET ROUGERON DAVIDAN Attestation de présentation des comptes

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers		
Total	51 927 712	963 654		
Dont entreprises liées	51 627 713	963 654		

Le résultat financier se solde par une perte de -50.964 K€ se décomposant en :

- + 964 K€ de produits financiers provenant principalement des intérêts sur compte courant avec sa filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL
- (51.928) K€ de charges financières provenant d'une provision pour dépréciation des titres de la filiale pour 10.000 K€, d'une provision pour dépréciation du compte courant de la filiale pour 41.360 K€, charges d'intérêts sur emprunt obligataire pour 300 K€ et d'intérêts sur compte courant de l'actionnaire de la société pour 267 K€.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 29.808 euros.

A١	ANNEXE						
	ercice du 01/04/2022 au 31/03/2023						
	- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -						

Δ.	N	N	$\mathbf{R}^{n}$	X1	F.
$\sim$			B 12.	A I	14

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

#### **Engagements financiers**

Engagements donnés

Engagements reçus

# <u>Liste des filiales et participations</u> (Code du Commerce An. L 233-L5; PCG An. 832-6, 833-6 et 841-6)

SMALTO 75008 PARIS

Societal	illés Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en ¶			Prêts et avances consentis et	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier	Résultat net du demier	Dividendes encaissés par la	Observations
A. Renseignements détaillés				hrute	neite	non remboursés	par la société	exercise	exercice	societe	
Filiales détenues à + de 50%  FRANCESCO SMALTO INTERNATION  Participations détenues entre 10 et 50 %	11 272 671	54 324 039	100.00	17 817 034	0	40 396 749		3 890 078	9 631 175		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A	1 8									1 8	1
françaises											
étrangères										1	1
- Participations non reprises en A											
- françaises								1 4			
- étrangères				1						1 .	